



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 6 pouvoirs	

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_045 : Economie - Réseaux ZAE

Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Marc CARRIAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Les réseaux des zones d'activités ont vocation, une fois les lots mis à la commercialisation, à être rétrocédés au gestionnaire de ces réseaux dans la commune. Sur l'ensemble des zones d'activités de Plaine Limagne, l'état des lieux est le suivant :

Réseaux transférés : Assainissement sur Julliat et Julliat-Est, éclairage public, bornes incendie et eaux pluviales sur Julliat-Est.

Réseaux en attente de signature du PV : Eau potable sur Julliat-Est

Réseaux à transférer : Eau potable, éclairage public, bornes incendie et eaux pluviales sur Julliat, Champ-Moutier et Lhérat, et assainissement sur Champ-Moutier et Lhérat.

Il est donc nécessaire de transférer aux gestionnaires les réseaux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une rétrocession.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le transfert de propriété des équipements publics des zones d'activités :**

- au syndicat Plaine de Riom, s'agissant du réseau d'eau potable de la ZAC de Lhérat,
- au syndicat mixte d'eau et assainissement Basse Limagne, s'agissant du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement de la ZAC de Champ-Moutier y compris les ouvrages associés,
- à la commune de Randan, s'agissant du réseau d'assainissement de la ZAC de Lhérat y compris la station de relevage et les ouvrages associés, de l'éclairage public, des bouches à incendie et du réseau d'eaux pluviales,
- à la commune de Maringues, s'agissant de l'éclairage public, des bouches à incendie et du réseau d'eaux pluviales,

- **d'autoriser le président à signer les conventions de transfert de propriété.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement